

8 mars 2012 : l'association des femmes diplômées d'expertise comptable administrateurs à l'honneur

A l'occasion de la journée annuelle de la femme, le Conseil Supérieur de l'Ordre a reçu Jean-François Copé, co-auteur de la loi Copé-Zimmermann sur la parité dans les conseils d'administration. L'occasion de dresser le bilan après un an de mise en application de cette loi.

« Cela me fait très plaisir d'être parmi vous, même si j'ai un peu de difficulté avec cette journée. C'est comme une façon de se racheter une conduite, de se dédouaner pour les autres jours de l'année. C'est un peu bizarre », déclare Jean-François Copé en guise de préambule, sous le regard approuveur de la présidente Agnès Bricard. « Pour moi, on reconnaît qu'une société est moderne par la place que l'on accorde aux femmes. Or, à une époque où l'on est en recherche de fondamentaux, cette question est fondamentale », ajoute-t-il.

« Vous êtes ancien ministre du Budget, vous connaissez donc bien notre profession, souligne la présidente à son tour. Nous sommes 4 000 femmes à exercer ce métier, dont 1 350 qui ont adhéré à l'association des femmes diplômées d'expertise comptable administrateurs. Aujourd'hui, la loi Copé-Zimmermann, votre loi, s'est étendue au secteur public. Les postes à responsabilités dans l'administration, les hôpitaux et les collectivités, vont être soumis aux quotas. Quant à la Commission européenne, elle a constaté récemment que la France représente à elle seule près de la moitié de l'augmentation de l'équilibre entre les hommes et les femmes dans les conseils d'administration en Europe. Merci pour cette loi. »

Jean-François Copé, reprenant la parole : « Nous sommes très heureux que cette loi ait vu le jour. En 18 mois, on constate qu'il y a 21 % de femmes dans les conseils d'administration. Nous allons pouvoir tenir nos objectifs. Mais je voudrais revenir sur la véritable inégalité, celle de la rémunération et de la progression des salaires. J'ai pensé qu'en imposant la parité dans les conseils d'admi-



Jean-François Copé entouré de g. à dr. de Marie-Ange Andrieux, d'Agnès Arcier, d'Agnès Bricard et de Corinne de Séverac

nistration, on visait le vrai problème et ces vieux réflexes de machisme ! ». La salle applaudit.

« C'est tout un état d'esprit à changer. Il y a aussi le problème de la culpabilité chez la femme, ajoute le député. Une réussite professionnelle est-elle vraiment compatible avec l'éducation des enfants ? Il faut que les femmes aient cette liberté de choix. Une loi n'a de sens que si elle est votée. Mais elle n'existe que si elle provoque des résultats. L'intérêt de ces associations comme la vôtre est de créer une dynamique d'expression politique. Ces femmes administrateurs doivent raconter leurs actions. C'est à travers ces témoignages que nous identifierons la portée de cette loi. »

Marie-Ange Andrieux, vice-présidente de l'association : « Les grands groupes français sont au-dessus de la moyenne européenne grâce à la dynamique enclenchée par votre loi et heureusement, parce que sans elle, il aurait fallu attendre 2030 pour atteindre les 40 % ! La France rejoint le club restreint des six pays européens ayant atteint ou dépassé les 20 % de femmes dans les conseils d'administration. La parité, mouvement qu'on espère inéluctable, gagne du terrain en Europe, que les questions passent par la hard law ou la soft law. Mais la parité doit apporter de la compétitivité, de la performance et de l'innovation. C'est tout l'enjeu de la valeur ajoutée à apporter par les femmes dans les conseils. » ■